

Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger - mars 2019

A. Les aides directes au titre du CCPAS (conseil consulaire pour la protection sociale)

- Le système social français en application du principe de territorialité des mesures législatives n'est pas applicable aux compatriotes établis hors de France.
- L'aide sociale du MEAE (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) est unique au monde. Elle repose sur la volonté d'étendre l'effort de solidarité nationale à nos compatriotes à l'Etranger.

B. Les aides existantes

Destinées à 3 publics spécifiques :

- Allocation de Solidarité (AS) : personnes âgées
- Allocations Adultes ou Enfants Handicapés (AAH ou AEH)
- Secours Mensuel Spécifique Enfant (SMSE) : aide à l'enfance en détresse

Autres aides possibles :

- ADD : Allocation à Durée Déterminée (6mois maximum)
- Aides ponctuelles (Secours occasionnels ou Aides exceptionnelles)
- PAC (Prestations d'Assurances Consulaires) : cas particulier de l'UE (union européenne) et AELE (Association Européenne de Libre Echange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse).

C. La procédure

- Réception et étude des dossiers par les postes
- Tenue des Conseils Consulaires
- Etude des propositions budgétaires par le Département
- Consultation de la Commission
- Notification des budgets aux postes

Le Département s'est doté de nouveaux outils informatiques permettant :

- ✓ L'optimisation des données budgétaires (fichiers de programmation remplis par les postes formatés afin de faciliter la saisie des informations et valider uniquement les demandes conformes aux instructions, simulations budgétaires automatisées, fichiers de suivi des dépenses améliorés, création de nouveaux axes comptables spécifiques à l'aide sociale directe)
- ✓ L'actualisation et l'exploitation statistique des données de nos bénéficiaires (revenus, âge, départs, décès, etc. ...)

D. Bilan de l'exercice 2018 concernant les crédits CCPAS

*Crédits notifiés après la Commission permanente de mars 2018 : 13 394 495 €

*Crédits réellement délégués : 13 168 730 €

*Exécution budgétaire :

- ✓ Crédits consommés : 13 021 685 € (-2,4% par rapport à 2017)
- ✓ 98,88% des crédits délégués ont été consommés

Consommation par type d'allocation :

- AS, AAH, secours occasionnels en baisse par rapport à 2017
- AEH, ADD, SMSE, PAC et aides exceptionnelles en hausse par rapport à l'année 2017.
- OLES : 78 organismes ont été aidés (idem 2017) pour une subvention globale de 452 970 euros.

E. Budget CCPAS 2019 validé en commission

13 427 184 € pour un nombre de 3977 Allocataires. Nous notons une baisse des AS (-56) avec une augmentation des AEH (+19) dans le monde pour cette année 2019 par rapport à 2018.

Type d'Allocations	Année 2018	Année 2019
AS	1930	1874
AAH	1143	1081
AEH	534	553
ADD	20	25
SMSE	309	339
PAC	95	105
TOTAL des Allocataires	4 031	3 977

Le taux de base est le seuil de revenus mensuels et montant maximum accordé chaque mois pour la plupart des allocations (AS/AAH/PAC/ADD). Il est fixé chaque année en euros pour chaque poste en fonction :

- ✓ Du niveau de vie local
- ✓ Du taux de change et de l'inflation (effet change/prix)

UE+AELE : taux de base gelés depuis 2003

Pour cette année les chiffres sont les suivants :

- 67 maintiens de taux (dont 37 pour les postes situés en Union Européenne)
- 113 hausses de taux afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie locale et de l'évolution du taux de change.
- 25 baisses des taux

Répartition géographique des allocataires	2018	2019
Afrique du Nord	836	820
Afrique hors CFA	118	122
Afrique Zone CFA	609	629
Amérique du Sud	590	570
Asie Océanie	466	459
Moyen Orient	376	357
Union Européenne	220	227
Europe Occidentale Hors Union	25	24
Europe Orientale	60	59
Mexique/Amérique Centrale/Caraïbes	173	170
Océan Indien	403	382
Amérique du Nord	155	158
Total des Allocataires	4031	3977

F. OLES (Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité)

Ces organismes jouent un rôle précieux et complémentaire de celui de nos consulats en répondant à des situations qui ne peuvent trouver de solutions dans le cadre réglementaire de l'aide sociale pouvant être accordée aux postes.

84 OLES ont déposé des demandes contre 78 en 2018 et un budget délégué de 452 970 €. Le montant total des demandes transmises par les postes pour 2019 s'élève à 616 350 € pour un budget disponible de 395 760 €.

G. STAFE (Soutien au Tissu Associatif des Français de l'Etranger)

Les subventions octroyées par les parlementaires aux associations dites « réserve parlementaire », ont été supprimées par la loi du 15 septembre 2017. Par la loi de finances, le parlement a fait le choix d'abonder le fond pour le développement de la vie associative à hauteur de 25 millions d'euros (programme 163 du ministère de l'éducation nationale) dont 2 millions d'euros ont été affectés dès 2018 en gestion au programme 151 (Français de l'étranger et affaires consulaires) pour le financement des associations à l'étranger. Les crédits inscrits en LFI (Loi de Finances Initiale) pour 2019 de 2 000 000 d'euros deviennent après redéploiements disponibles pour la somme de 1 940 000 euros.

Conclusion

Comme chaque année en commission les représentants des associations ont engagé avec l'administration une concertation, négociation pour rester dans l'enveloppe. Les deux

éléments essentiels sont le taux d'inflation et le taux de change, les taux étant définis en euros. L'objectif a été de modérer la baisse importante du taux de base de certains postes afin de maintenir un pouvoir d'achat ou freiner l'impact. Sur les crédits CCPAS 2019 insuffisants un équilibre précaire a été trouvé par une réaffectation interne (1 à 4 €) de certains TB redistribués.

Remarque importante : les taux de base sont plafonnés à hauteur de la demande des conseils consulaires et nous avons constaté que de trop nombreuses programmations ont été largement sous évaluées par rapport au taux de change. L'administration ne propose jamais un taux de base supérieur à la demande du poste. Mais propose par contre bien entendu des révisions à la baisse.

En sachant que ces taux de base servent de calcul pour les aides sociales (AS, AAH etc.) à nos compatriotes âgés, fragilisés ou handicapés pour une année, il est important que les demandes des postes tiennent compte sans hésiter des réalités du pays en termes d'inflation et d'évolution du taux de chancellerie.

A noter que très peu de dossiers individuels ont été refusés par la commission nationale.

Nous restons à la disposition des conseillers consulaires pour fournir tout autre renseignement concernant leur circonscription.

Elizabeth KANOUTE

Martine VAUTRIN DJEDIDI martine.vautrinjedidi@yahoo.fr